

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Vêtements de compétition

Les niveaux

Les juges

Gestion des inscriptions

Accommodations

- **carrière de dressage**

Initiation au dressage et niveau entraînement 20m x 40 m

Médication

Limitation

Étalons

Travail à la longe

Statut professionnel / particularités

Classe d'initiation / particularités

Horaire

Numéro de compétiteur

Harnachement

Inscriptions

Inscriptions « hors – concours »

Inscription individuelle

Annulation

Service d'un lecteur

Reprise libre (Kur)

Notation des reprises

Résistance

Calcul des points et classement général

Notation et classement

Cas d'égalité / reprises régulières

Cas d'égalité / reprises libres

Mode de calcul des points

Jeux Équestre du Québec

Reprises

RÈGLEMENTS DRESSAGE

Introduction

Le dressage... ou l'art de danser avec les chevaux.

Cavaliers (ères), bienvenue au dressage !

Afin d'abrèger le présent texte, le terme (cavalier) s'applique aussi bien au féminin qu'au masculin.

Nous pouvons comparer cette discipline au patin artistique car, ces deux disciplines comportent des mouvements obligatoires en performance et elles sont jugées selon l'exactitude à accomplir les mouvements selon le niveau de compétition.

L'art du dressage n'est pas un phénomène récent. En effet, on a retracé une certaine forme d'équitation en carrière qui se pratiquait 1500 ans avant Jésus-Christ. Dans la Grèce Ancienne, on travaillait les chevaux afin de les rendre obéissants et faciles à manœuvrer pour déjouer d'adversaire lors de combats guerriers.

Aujourd'hui, nous entraînons les chevaux à acquérir souplesse et agilité afin de gravir les différents niveaux offerts en concours régionaux, provinciaux, internationaux et Olympiques.

VÊTEMENTS DE COMPÉTITION

Une tenue vestimentaire est de mise pour les reprises jugées dans une carrière lors d'un concours donné. Lors d'un concours de niveau régional, cette tenue se veut un peu moins stricte. Un pantalon conçu spécialement pour la pratique de cette discipline équestre de couleur beige ou blanc, une blouse blanche avec manches courtes ou longues ainsi qu'un veston noir ou bleu marine. Des bottes noires non lacées sont également requises. Le port d'un casque (bombe) réglementaire est obligatoire pour **LES JUNIORS ET FORTEMENT RECOMMANDÉ POUR LES ADULTES**. Au niveau provincial, les vêtements et accessoires suivants sont obligatoires : pantalon blanc, blouse blanche avec manches, cravate et broche représentative ainsi qu'un veston noir ou bleu marine. Les vêtements et accessoires sont vendus dans des boutiques équestres spécialisées.

LES NIVEAUX

Les niveaux sont des catégories de compétition qui déterminent où une équipe cavalier-cheval compétitionne. Ces différents niveaux sont : Initiation, Entraînement, Niveau I, Niveau II, Niveau III, Niveau IV, Prix St-Georges, Intermédiaire I, Intermédiaire II et Grand Prix, ce dernier niveau étant le plus haut qui puisse être atteint. Cependant, parmi ces épreuves, se sont les Kürs en musique qui sont les plus appréciés du public.

Pour chacun des niveaux, les juges recherchent la régularité et la souplesse des allures, l'harmonie, la légèreté et la facilité avec lesquelles sont exécutés les mouvements, l'impulsion, l'engagement des postérieurs et la légèreté de l'avant – main.

Dans chacun des niveaux, il y a entre 2 et 4 différentes reprises (tests). Plus les niveaux avancent, plus les critères sont élevés et plus difficiles pour le cheval et le cavalier car ils doivent démontrer encore plus de précision dans les mouvements.

LES JUGES

La reprise se déroule dans une carrière parsemée de lettres qui servent de points de repères. Un cavalier dans l'air de réchauffement se verra appeler au micro (ne pas oublier d'enlever les polos ou guêtres). Quand le juge aura actionné la cloche ou sifflet, l'entrée en carrière devra se faire dans les quarante cinq (45) secondes qui suivront ce signal. Une entrée hâtive ou tardive à ce délai entraîne immédiatement l'élimination. À l'arrêt en début et en fin de reprise, le cavalier doit saluer le juge de la main droite, libérée de la cravache et ce, sans que le cheval ne bouge. Ce « salut » doit s'effectuer même en cas d'élimination.

Un cavalier peut faire appel à un lecteur pour lui lire la reprise. En aucun temps, le cavalier n'a le droit de parler à son lecteur. Également, des points seront soustraits si un cavalier parle à voix haute. Quand le cavalier a terminé sa reprise et salué le juge, il doit attendre d'avoir quitté la carrière avant de parler ou de descendre de sa monture.

Si le juge actionne le sifflet ou la cloche durant la reprise du cavalier, celui-ci doit aller voir le juge pour connaître la raison de l'arrêt. Il y a plusieurs possibilités : Une erreur de parcours, un cheval qui n'est pas manipulable et dangereux pour le cavalier, etc. En cas d'élimination par le juge et par respect pour celui-ci, le cavalier doit quand même le saluer avant de sortir de la carrière.

GESTION DES INSCRIPTIONS

Étant donné que les concurrents se produisent à l'heure qui leur a été communiquée et qu'il n'y a pas obligation de leur part de se produire avant, il est recommandé de ne pas accepter les modifications d'horaire une fois celui-ci diffusé aux concurrents.

De plus, une fois que le délai nécessaire à la production des classes est expiré, aucune modification ne pourra être apportée.

L'organisateur de concours est dans l'obligation d'expédier dans les 7 jours qui suivent les résultats de chaque classe pour fin de compilation.

ACCOMODATIONS

Carrière de dressage

L'utilisation de la carrière de dressage doit être faite en fonction du niveau des classes offertes et ce, dans le respect des règlements de la Fédération Équestre Canadienne et aucune dérogation ne sera accepté.

Les clôtures de la carrière ne doivent pas excéder 30cm de hauteur. De plus, une aire de réchauffement offrant une surface plane et de dimensions adéquates doit être disponible. Pour des raisons de sécurité, les piquets de métal, cordes, chaînes ou chaînettes sont formellement interdits.

INITIATION AU DRESSAGE ET NIVEAU ENTRAÎNEMENT 20m x 40m

Tous les autres niveaux 20m X 60m

Il est fortement recommandé d'utiliser les services d'officiels dûment reconnus par la F.E.C. ou la F.E.Q.

Toutefois, advenant une difficulté à recruter de telles personnes, l'A.E.R.C.Q. pourrait approuver le choix proposé par l'organisateur de concours.

MÉDICATION

Aucune médication n'est permise et ce, quelque soit la nature.

LIMITATION

Il n'est prévu aucune limite d'âge et on ne tient pas compte de la conformation des chevaux.

Seul le compétiteur inscrit peut monter son cheval et aucune modification à cet effet ne peut être apportée une fois le délai d'inscription expiré.

ÉTALONS

Les étalons ne peuvent être montés et/ou manipulés par des juniors. De plus, il revient au commissaire d'établir la maniabilité d'un étalon sur le site du concours et il revient au juge d'en établir la maniabilité en piste et la décision est finale et sans appel.

TRAVAIL À LA LONGE

Le travail à la longe est strictement interdit sur le site du concours à moins qu'un endroit autre que l'aire de réchauffement ou tout endroit où il y a circulation de véhicules ou de personnes ne soit prévu à cet effet.

STATUT PROFESSIONNEL / PARTICULARITÉS

Les personnes considérées comme professionnelles peuvent s'inscrire aux classes ouvertes seulement. Pour le niveau Initiation au dressage, elles ne peuvent compétitionner qu'à titre de concurrent hors – concours. Les personnes considérées comme professionnelles ne pourront participer avec le même cheval à une classe de même niveau ou de niveau inférieur à celle pour laquelle elles auront obtenu une place parmi les trois premiers au classement final de la saison précédente.

CLASSE D'INITIATION / PARTICULARITÉS

Les classes d'initiation au dressage ont pour but d'initier les cavaliers à la compétition et assurer la relève. Il est donc possible, qu'un cheval soit monté par plusieurs cavaliers dans une même classe de niveau initiation. Les chevaux présentés dans les classes d'initiation ne peuvent toutefois pas compétitionner à des niveaux autres que les niveaux Entraînement et ce, même avec un cavalier différent.

HORAIRE

Le compétiteur qui n'entre pas dans le manège dans les 45 secondes qui suivent le son de la cloche ou du sifflet lui signalant le moment de faire son entrée en piste, est automatiquement éliminé. On ne peut obliger un compétiteur à monter avant l'heure prévue. Les concurrents doivent être informés que, par courtoisie et pour faciliter le déroulement du concours, ils peuvent être appelés à concourir avant l'heure de concours qui leur avait été désignée, à condition qu'ils aient été avisés au minimum une heure à l'avance.

NUMÉRO DE COMPÉTITEUR

Les numéros de compétiteurs pour une équipe cavalier / cheval seront disponibles au secrétariat du concours. Lorsque le numéro sera rapporté au secrétariat du concours en fin de journée et en bon état, le participant sera remboursé pour ce numéro.

Advenant le cas où le nom du cheval serait modifié en cours d'année, les points seront attribués comme s'il s'agissait d'une nouvelle équipe cavalier / cheval.

Le numéro est valide pour la saison et n'est pas transférable, ni remboursable et à cet effet, il devra être conservé par le cavalier tout aussi longtemps que l'équipe cavalier / cheval pourra se produire à ce titre.

HARNACHEMENT

Les martingales (autres que les martingales à anneaux), rondelles de mors et tout genre de gadgets (enrênement fixes, rênes coulissantes de toutes sortes, etc.) œillères, couvre – oreilles, couvre selle et capuchon sont strictement interdits sous peine d'élimination et ce où que ce soit sur le site de concours.

Seule la martingale à anneaux est permise dans l'aire de réchauffement à condition qu'elle soit reliée aux rênes de filet.

Les poitrails, sangle de sécurité, couvre – sangle ainsi que les protèges naseaux ne nuisant pas aux mouvements du cheval sont autorisés. Les harnachements conçus pour rehausser le confort du cheval ou la sécurité du cavalier dans le manège de concours ou dans l'aire de réchauffement sont autorisés.

Durant la saison régulière, le cavalier peut utiliser une cravache. La longueur ne devrait pas excéder 1.10 mètre incluant la lanière au bout.

Tout équipement qui n'est pas décrit dans l'une des sections du livre des règlements de la F.E.C., section E est strictement interdit.

INSCRIPTIONS

Les chevaux peuvent être montés par plus d'un cavalier à un concours mais, le même cheval ne peut être monté plus d'une fois dans une même catégorie d'un même niveau. EX : Un cheval peut être monté par un junior dans une catégorie Junior et/ou ouvert et ce, même si le cheval est monté par un cavalier Senior dans une classe senior et/ou ouvert, à condition que ce soit au même niveau ou dans deux niveaux consécutifs. Pour les classes ouvertes, un seul cavalier peut présenter le cheval.

INSCRIPTIONS « HORS – CONCOURS »

(F.E.C. p. 36, art. 2.8.5, paragraphe b,c)

Les équipes cavalier / cheval hors-concours, ne sont pas éligibles aux rubans et récompenses et ne sont pas admissibles aux Championnats Régionaux.

De plus, les équipes cavaliers / cheval inscrites à titre de compétiteur hors – concours sont présentées en dernier dans une classe.

Aucune inscription hors – concours ne peut être faite et/ou modifiée une fois le délai d'inscription expiré.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Une équipe cavalier / cheval ne peut s'inscrire à plus de deux niveaux dans un même concours, et ces deux niveaux doivent être consécutifs.

ANNULATION

Il est laissé à la discrétion du comité organisateur du concours de consentir un remboursement, si demande est faite avant la date clôturée des inscriptions.

Toutefois, on recommande de ne pas consentir de remboursement pour toute demande d'annulation faite une fois le délai d'inscription expiré et ce, sauf sur billet médical ou vétérinaire.

SERVICE D'UN LECTEUR

Le lecteur de la reprise doit s'en tenir à la lecture intégrale des mouvements sans ajouter quelques commentaires qui puissent aider le compétiteur. Les lecteurs doivent se placer en E ou en B.

Le mouvement ne peut être lu plus de 2 fois. Toute infraction à ce règlement entraîne l'élimination du compétiteur prononcée par le juge. Le décalage ou erreur de lecture ne dispense pas le cavalier des pénalités.

Toute intervention extérieure, voix, signes etc. est considérée comme étant une aide non autorisée et motivera l'élimination du compétiteur.

REPRISE LIBRE (KUR)

Pour être admissible à une reprise libre, le compétiteur doit être inscrit à une reprise technique correspondant au niveau de la reprise libre à laquelle il souhaite prendre part. Toutes les reprises libres doivent être exécutées en mémoire.

NOTATION DES REPRISES

La note de chaque mouvement repose sur une exécution suffisante (5 et +) ou insuffisante (4 et -)

10 = excellent

9 = très bon

8 = bon

7 = assez bon

6 = satisfaisant

5 = suffisant

4 = insuffisant

3 = assez mauvais

2 = mauvais

1 = très mauvais

0 = non exécuté

Les compétiteurs pourront se procurer leurs feuilles de juge auprès du secrétariat une fois les classes terminées.

L'organisateur du concours est dans l'obligation d'afficher les résultats de chaque classe dans un délai raisonnable une fois la classe terminée.

RÉSISTANCE

Advenant une résistance de la part du cheval de plus de 20 secondes et advenant le cas où les 4 membres du cheval quitteraient la carrière, l'équipe cavalier / cheval sera automatiquement éliminée.

CALCUL DES POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

Calcul des points / élimination

Toute équipe cavalier / cheval qui obtient une note totalisant 40 % et moins est éliminée.
Toute équipe cavalier / cheval qui obtient une note totalisant 45 % ou moins dans n'importe quelle épreuve n'est pas admissible aux rubans et aux prix.

NOTATION ET CLASSEMENT

On obtient la note totale qui servira au classement en faisant le total des points obtenus, moins les erreurs le cas échéant.

Advenant le cas où il y aurait plus d'un juge, la somme des totaux détermine le classement et le total des points accordés par chaque juge sera publié séparément en plus de la note finale.

Le gagnant est le concurrent qui a accumulé le plus de points, le deuxième celui dont le total de points se rapproche le plus du vainqueur et ainsi de suite.

CAS D'ÉGALITÉ / REPRISES RÉGULIÈRES

En cas d'égalité des points, le compétiteur qui a obtenu le plus de points dans la note ensemble remporte l'épreuve. Si les résultats sont égaux, les chevaux restent ex-aequo.

EX : Si 3 chevaux sont à égalité pour la deuxième place avec tous la même note d'ensemble, ils se voient accorder la deuxième place au classement. Le cheval qui obtient la note la plus rapprochée de ceux en 2^{ième} place, est alors classé 5^{ième}.

CAS D'ÉGALITÉ / REPRISES LIBRES

En cas d'égalité, le meilleur résultat des notes artistiques détermine le gagnant.

MODE DE CALCUL DES POINTS

Les points pour le championnat d'un jour

1^{ière} place = 7 points

2^{ième} place = 5 points

3^{ième} place = 4 points

4^{ième} place = 3 points

5^{ième} place = 2 points

6^{ième} place = 1 points

Une équipe cavalier / cheval ne pourra détenir le titre de champion de niveau plus de 2 années consécutives après une telle période, l'équipe en question devra automatiquement passer à une division supérieure.

Les quatre premiers concurrents aux Championnats Régionaux seront automatiquement inscrits aux Jeux Équestres du Québec.

JEUX ÉQUESTRES DU QUÉBEC

Les Jeux Équestres du Québec sont un concept proposé par la F.E.Q. (1996). Le choix des concurrents à soumettre aux fins des Jeux Équestres du Québec sera effectué parmi les champions régionaux de chaque niveau.

Advenant le cas où il y aurait insuffisance de concurrents, ceux-ci pourront être choisis parmi ceux qui ont cumulé le plus de points en saison régulière.